



HAL
open science

L'après-guerre comme paradigme politique

Eric Seizelet

► **To cite this version:**

Eric Seizelet. L'après-guerre comme paradigme politique. Michael Lucken, Anne Bayard-Sakai, Emmanuel Lozerand. Le Japon après la guerre, Editions Philippe Picquier, pp.19-46, 2007. halshs-00118321

HAL Id: halshs-00118321

<https://shs.hal.science/halshs-00118321v1>

Submitted on 7 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'APRÈS-GUERRE COMME PARADIGME POLITIQUE

Eric Seizelet

INTRODUCTION

L'observateur des institutions et de la vie politique japonaise tient généralement pour acquise la notion de *senjo seiji*, de « politique d'après-guerre ». Et l'on ne compte plus, dans la littérature politique tant en langue japonaise qu'en langues occidentales, les références convenues au « Japon d'après-guerre », ou « *Postwar Japan*¹ ». Et pourtant, il n'existe guère de réflexion d'ensemble sur le contenu même de cette notion. Autre singularité : si, dans les domaines de la science politique et du droit, la référence au Japon d'avant-guerre est pertinente dans la littérature politique anglo-saxonne, elle ne l'est guère, de façon générale, au Japon. L'acception japonaise tient compte d'un découpage temporel du temps autre, *Meiji zenki*, par exemple, pour décrire les mutations politiques de la première moitié de l'ère Meiji, avant l'introduction du régime constitutionnel, ou *Shōwa zenki* (première moitié de l'ère Shōwa), pour les caractéristiques dominantes d'un système politique en voie de militarisation. On se trouve donc en présence d'une perception asymétrique du temps : d'un côté « l'après-guerre » est perçue dans sa double dimension, totale et globale. Totale, car la notion de *senjo* renvoie à un bloc temporel indivisible et discriminant qui distingue le Japon d'avant du Japon d'après. Globale, car l'aspect politique et juridique n'en est que l'une des déclinaisons qui affectent les changements et la perception de la société japonaise d'après 1945. De l'autre, le recours à un découpage temporel multiple circonscrit les évolutions politico-institutionnelles dans un temps déterminé et révolu. En bref, alors que le recours à la périodisation précitée enferme l'événement dans une trajectoire historique clairement identifiée, la notion de *senjo* étire les événements et les faits d'un passé référencé jusqu'au temps présent.

L'APRÈS-GUERRE EN POLITIQUE : UNE NOTION PROTÉIFORME

L'INSTANT TRAUMATIQUE DE LA DÉFAITE

L'après guerre, c'est d'abord une *ligne de démarcation* : 1945 marque bien évidemment un tournant dans l'histoire politique et institutionnelle du Japon. Des réformes et des bouleversements intervenus à la faveur de l'Occupation vont naître une autre architecture des institutions, de nouvelles forces politiques et un nouvel équilibre du pouvoir, ne serait-ce qu'avec l'effondrement du « parti » militaire. Le moment de la défaite marque ainsi l'émergence d'un nouveau Japon, où la volonté de changement – parfois fortement « sollicitée » par l'occupant américain – exprime une prise de distance par rapport à la période antérieure et aux dysfonctionnements prêtés au constitutionnalisme de Meiji. Si nul ne conteste l'existence de ce tracé, nous savons en revanche qu'il a existé au Japon un débat important sur l'ampleur des mutations induites. Le traçage des réformes est ainsi indissociable de l'évaluation et des représentations du système politique en vigueur puisque, contrairement à l'Allemagne, la défaite ne s'est pas accompagnée de l'effondrement et de la liquidation de l'ordre politique en place. La démocratisation ne vient donc pas combler un vide, mais elle implique nécessairement, au Japon, un positionnement et une mise en contexte par rapport à un régime, dont on pressent bien qu'il ne peut qu'être affecté par la défaite, mais dont la flexibilité apparente pouvait constituer une garantie de survie. En bref, le *senjo seiji* se positionne dans une perspective éminemment contrastive par rapport à l'avant-guerre.

Mais, si la notion de *senjo seiji* apparaît comme une « donnée immédiate » de la conscience politique du Japon contemporain, elle est tout sauf politiquement neutre. Il ne s'agit pas, par ce type de périodisation, d'identifier seulement un avant et un après, car la Seconde Guerre mondiale ne se présente pas seulement pour le Japon comme l'avatar asiatique d'un tournant capital dans l'histoire universelle : commencée dans le triomphe d'une guerre éclair, elle s'achève dans des destructions sans précédent et l'holocauste nucléaire de Hiroshima et de Nagasaki. En ce sens, le point de départ de l'après-guerre, *senjo*, se confond d'abord et avant tout avec la défaite, *haisen*. Certes, les puissances de l'Axe ont vécu, à des degrés divers, la même expérience traumatique. Mais, à la différence de l'Allemagne et de l'Italie, pour lesquelles la déconfiture du nazisme et du fascisme ouvrait presque naturellement la voie au retour vers une certaine forme de normalité démocratique, le Japon, pour les autorités d'Occupation, devait être

« guidé » sur la voie de l'abandon du militarisme et de l'ultra-nationalisme pour s'aligner sur les normes d'une nation désormais pacifique et démocratique². En d'autres termes, alors que l'après-guerre en Allemagne et en Italie permettait de renouer avec des traditions libérales, même imparfaites voire épisodiquement réprimées, occultées par la parenthèse totalitaire, le Japon ne pouvait offrir, aux yeux de l'occupant, qu'une expérience continue d'autoritarisme et de despotisme, travestie sous l'apparence avenante et moderne d'un constitutionnalisme rapidement dévoyé, dont le traumatisme de la défaite n'avait pu, à lui seul, venir à bout³.

L'après-guerre, né sous un régime de tutélisation, et prolongé par le système sophistiqué de vassalisation mis en place par les accords de sécurité, va ainsi se mettre en place sur un triple malentendu gros de conséquences par la suite quant à l'attitude d'une partie des élites politiques nippones à l'égard des nouvelles institutions. Tout d'abord, puisque la conversion du Japon au système de valeurs du vainqueur était le fruit d'un moment historique particulier, les mutations institutionnelles subséquentes étaient elles-mêmes frappées de contingence et de relativité. De ce fait, ces dernières se trouvèrent exposées au risque de réversibilité : le mouvement de « retour en arrière », *gyaku kôsu*, qui se dessine au milieu des années 1950 ne doit pas être seulement considéré comme l'expression des tendances réactionnaires et nationalistes de l'*establishment* conservateur, puisque déjà, à l'époque, il n'apparaît guère politiquement réaliste de revenir purement et simplement au *statu quo ante*. Il s'agit d'effacer symboliquement les temps d'« exception » – ceux de la défaite et de l'occupation – pour renouer avec les fils d'une « normalité historique » qui permette au Japon de se réapproprier son destin.

Ensuite, il ne faut pas oublier que la « greffe » des institutions démocratiques, importées dans les fourgons de l'étranger selon l'expression consacrée, est porteuse d'une blessure plus profonde encore que la seule dépossession provisoire de la souveraineté. Elle traduit le déni du Japon à puiser dans son propre héritage historique les prémisses du changement en le renvoyant au triptyque wébérien du sous-développement politique : semi-féodalité, prémodernité et irrationalité. Cette « confiscation » apparaît à tous égards plus déstabilisante que le seul constat, récurrent dans sa condescendance, du caractère artificiel des réformes par rapport aux réalités sociales ambiantes.

Enfin, la défaite est porteuse d'un message profondément ambigu : elle est à la fois le passage obligé vers la démocratisation puisqu'elle scelle le destin d'une certaine forme d'organisation politique autochtone sans laquelle le devenir politico-institutionnel du Japon aurait été vraisemblablement différent, tandis que les

réformes de l'immédiat après-guerre constituent, pour les pays d'Asie, une « garantie » incontournable contre la résurgence de l'impérialisme nippon. Elle libère des forces vives, politiques et syndicales, porteuses du changement social indispensable à l'enracinement des réformes, mais au prix d'une aliénation de souveraineté et d'une subordination sans précédent dans l'histoire du pays. On comprend dès lors que la notion de *senjo* ne soit pas seulement réductible à un simple découpage temporel, mais constitue une question idéologique à part entière : elle exprime à elle seule l'ambivalence profonde de cette césure, car l'acte de naissance du nouveau système politique n'est pas simplement le constat de décès de l'ancien régime. Elle est, plus profondément, pour certains analystes, associée à un processus de confiscation identitaire⁴. A l'inverse, la référence à l'après-guerre fournit aux « défenseurs » du système actuel et de ses valeurs un cadre de référence commode pour dénoncer le caractère endémique des attaques des conservateurs contre les réformes entreprises entre 1945 et 1947. Le paradigme de l'après-guerre fixe ainsi les rôles convenus des principaux acteurs du jeu politique dans des postures qui conditionnent, pour longtemps, leur propre identité politique, principalement lors de la phase constitutive du « système de 1955 » qui coïncide avec une radicalisation et une bipolarisation accrues du débat public⁵.

L'ANCRAGE ET LA DURÉE

L'après-guerre constitue par ailleurs *un point d'ancrage historique à durée indéterminée*, car s'il est en effet relativement aisé d'en fixer le point de départ – la révolution d'août 1945, selon l'expression heureuse du constitutionnaliste Miyazawa Toshiyoshi –, il est beaucoup plus difficile d'en définir le terme. La notion de *senjo seiji* est-elle encore pertinente de nos jours ? A quoi pourrait-on reconnaître la fin de la « politique d'après-guerre » ? On se souvient de l'édition de 1956 du livre blanc de l'économie japonaise proclamant officiellement, avec celle de la reconstruction, la « fin de l'après-guerre ». Quelques années plus tard, en 1965, le Premier ministre Satô Eisaku indiquait lors de la première visite officielle d'un chef de gouvernement japonais à Okinawa, alors sous occupation américaine, que « tant qu'Okinawa ne sera pas restitué à la mère-patrie, l'après-guerre ne sera pas terminée au Japon ». Okinawa a été rendu au Japon en 1972 et néanmoins l'après-guerre perdure. La difficulté majeure tient au fait que l'après-guerre se définit d'abord par l'identification d'un moment fondateur clairement situé dans le temps, alors qu'il n'existe aucun événement particulier, aucun fait objectif qui permettrait

d'en proclamer et d'en dater la fin, comme si l'absence de finitude et son rejet dans un horizon incertain réduisaient le continuum historique à la dimension d'un présent continu. Certes, le système de computation du temps par ères impériales pourrait offrir une clé. Le changement de règne intervenu en 1989 et la fin de l'ère Shôwa ne fournissent-ils pas un point de repère commode pour marquer précisément le terme d'une époque? L'inconvénient est cependant triple: en premier lieu, il n'y a pas coïncidence entre l'époque de Shôwa et l'après-guerre. Ou plus exactement la coïncidence n'est que partielle. L'évocation de l'époque de Shôwa fait référence à une temporalité qui oblitère la césure de 1945. Elle replace certes l'après-guerre dans une durée plus large, mais dans le cadre d'une trajectoire linéaire qui efface, occulte ou lisse les aspérités de l'histoire, car la référence à la seule continuité monarchique masque le moment traumatique de la défaite⁶. En second lieu, cette identification entre Shôwa et après-guerre introduit une ambiguïté sur le plan institutionnel. S'agit-il par là de distinguer l'actuelle loi fondamentale dans la logique d'une démarcation institutionnelle? Ou s'agit-il de mettre en valeur le risque d'obsolescence d'institutions historiquement connotées? Ces deux approches divergentes ne sont pas sans conséquence sur la controverse autour de la révision constitutionnelle. En effet, le discours de démarcation tend à ériger la Constitution du Japon en modèle intangible, tandis que l'approche contextuelle légitime l'hypothèse de la révision. En troisième lieu, ni la référence à l'ère Shôwa, prise comme un tout, ni d'ailleurs l'évocation de l'après-guerre ne font sens par elles-mêmes: elles ne sont pertinentes que par des contenus définis après coup comme représentatifs ou symptomatiques de la période considérée. En dépit de son « évidence » apparente, la notion de *sengo seiji*, prise dans la durée, est d'abord une construction de l'esprit, un processus de condensation et d'objectivisation autour d'un certain nombre de référents inséparables de la description des traits fondamentaux du système politique nippon.

LOGIQUE DE DÉMARCATIION ET LOGIQUE DE SYSTÉMATISATION

La logique de démarcation est une approche diachronique du système politique visant à évaluer les facteurs de continuité et de discontinuité entre l'après-guerre et l'avant-guerre. Historiquement, elle s'impose la première: la proximité temporelle par rapport au fait inaugural de l'après-guerre amplifie l'effet de miroir par rapport au passé immédiat. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les controverses autour du sort fait à la structure nationale de l'empire, le *kokutai*, après la défaite⁷. Cette première logique a prévalu dans la science politique japonaise jusque vers

le milieu des années 1960 : la conservation de l'institution impériale, même considérablement remodelée, sous le même titulaire, la continuité d'un personnel politique qui avait davantage subi la démocratisation qu'il ne l'avait initiée, la prévalence d'une culture politique essentiellement localiste, la reconstitution d'un embryon d'appareil militaire avec les forces d'autodéfense, la domination de la bureaucratie dans le système décisionnel pouvaient apparaître comme autant de trames de l'ancien régime sous les habits neufs de la démocratie. La problématique centrale qui se dégage alors de cette approche est la question de l'enracinement des nouvelles institutions dans un contexte marqué par la complexité d'un héritage qui marie à la fois la continuité formelle des institutions puisque la Constitution de 1947 se présente comme un « amendement » de la charte de Meiji et une rupture fondatrice de légitimité inaugurée par la proclamation de la souveraineté populaire, tandis que se multiplient dans la classe intellectuelle, avec Maruyama Masao et Yoshimoto Takaaki, les interrogations angoissées sur l'idée de responsabilité et le sens à donner à la multiplication des « conversions » politico-idéologiques opportunistes dans l'immédiat après-guerre. Les politologues restent pour leur part profondément divisés dans les analyses qu'ils portent sur le système politique, car cette double filiation interdit les qualifications hâtives⁸. La logique de systématisation s'efforce de sortir de cette impasse épistémologique en reléguant la question de la continuité et de la discontinuité au second plan et en s'intéressant, d'un point de vue synchronique, aux éléments constitutifs de la dynamique propre du système politique nippon à partir de trois caractéristiques principales : 1) des référents cardinaux autour desquels s'organise l'organisation et le fonctionnement du système politique ; 2) des variables d'ajustement structurel qui en infléchissent durablement le cours ; 3) une consolidation de l'ordre politique dominant qui n'exclut pas l'existence de lignes de fractures durables.

Ces référents précités présentent plusieurs traits distinctifs. Tout d'abord ils sont composites : 1) un système constitutionnel fondé sur le principe de souveraineté populaire, la démocratie parlementaire et le pacifisme) ; 2) un régime de parti dominant ; 3) l'alliance stratégique avec les Etats-Unis ; 4) l'adhésion à un modèle sociopolitique de redistribution clientéliste des ressources nationales favorisant la croissance et la hausse généralisée du niveau de vie. En second lieu, elles concourent, par leurs interactions, à la formation et à la stabilisation d'un système politique dont les déterminants sont apparus progressivement : le nouveau régime constitutionnel est entré en vigueur en 1947 ; le système du

parti dominant s'est imposé plus tardivement en 1955 avec l'unification de familles conservatrices ; le partenariat avec les Etats-Unis s'est principalement formalisé après 1951. Quant au modèle sociopolitique de redistribution, il s'est mis en place à la faveur de la période de la haute croissance, dans les années 1960. Mais l'apparition d'un parti dominant n'est pas sans lien avec l'intrusion du fait majoritaire en système de Cabinet parlementaire, tandis que l'alliance avec les Etats-Unis est tout autant un choix déterminé par les équilibres géopolitiques en Extrême-Orient qu'une contrainte indirecte imposée par le pacifisme constitutionnel.

Pour autant, ces constantes ne sont pas figées. Le régime du « bipartisme inégalitaire » entre le PLD et le PSJ n'empêche nullement, à partir du milieu des années 1960, une plus grande ouverture du jeu politique avec l'avènement de nouveaux partis (Kômeitô, Parti démocrate-socialiste (PDS), Nouveau Club Libéral, Shaminren), tandis que le système du parti dominant s'exerce, depuis le début des années 1990, dans le cadre de coalitions gouvernementales à géométrie variable. Le paysage syndical quant à lui est resté longtemps figé dans ses allégeances politiques traditionnelles : la Dômei, liée au PDS, était la porte-parole attirée des « cols blancs », alors que la centrale Sôhyô, bien implantée dans le secteur public et la classe ouvrière, entretenait des liens privilégiés avec le parti socialiste japonais. Mais, à partir de 1989, les cartes du jeu syndical sont brouillées par la marginalisation de l'aile gauche contestatrice, le remodelage autour de la centrale Rengô, puis la recomposition de la classe politique nipponne à partir de la première moitié des années 1990. L'alliance avec les Etats-Unis, si elle se justifie initialement par le contexte de la guerre froide et la division du monde en deux blocs antagonistes, évolue, au fil des années, par l'évolution même des accords de sécurité et les directives subséquentes, d'une situation d'étroite subordination à un partenariat stratégique plus équilibré. Elle finit par survivre, dans les années 1990, à la situation géopolitique qui l'avait fait naître, en dépit des tensions grandissantes avec les Etats-Unis sur les dossiers commerciaux, en raison de la persistance des menaces qui pèsent sur la sécurité régionale, même si celles-ci ont changé quelque peu de nature, et de son rôle de garde-fou à une renaissance « débridée » de la puissance japonaise. L'existence même de ces variables d'ajustement assure au système politique une capacité minimum de respiration et d'adaptation le prémunissant contre le risque de sclérose, mais dans un cadre formel et préétabli qui en limite l'amplitude. Une évolution qui a cependant encouragé les politologues japonais, dès le milieu des années 1970, à se démarquer des grilles de lecture macropolitiques

de caractère dogmatique – le modèle marxiste d'un côté, le modèle élito-corporatiste de l'autre – pour dépister, par le biais d'enquêtes empiriques et de travaux de terrain ou de caractère sectoriel, les éléments d'hétérogénéisation et de différenciation qui, au-delà même de ces variables structurelles d'ajustement, intègrent, dans les analyses du système politique nippon, la dimension pluraliste et la diversité des intérêts en compétition qui lui faisaient défaut⁹.

La consolidation de l'ordre politique dominant est la conjonction de deux facteurs de pérennisation : son enracinement dans l'opinion d'une part, une gestion pragmatique des contraintes institutionnelles par le pouvoir conservateur de l'autre. Ni l'un, ni l'autre n'étaient pourtant acquis d'avance : dans l'immédiat après-guerre, les forces politiques porteuses de la logique de démarcation étaient minoritaires, et dix ans plus tard, en 1955, il se trouvait encore 45 % de Japonais nostalgiques de l'avant-guerre. Vingt ans plus tard, ils n'étaient plus que 20 %. Cette identification ne signifie pas cependant une adhésion sans réserve au pouvoir conservateur, car le sentiment d'insatisfaction dépasse les 80 % dès 1973. Pourtant ce très haut niveau d'aliénation politique n'entraîne aucun dysfonctionnement majeur du système tant que l'Etat assure la fonction qui lui est principalement dévolue : la redistribution des fruits de la croissance. Quant à la gestion pragmatique des contraintes institutionnelles qui se traduit par une attitude de « profil bas », « *tei shisei* », de « patience et de tolérance », « *nintai to kan.yô* », préconisée depuis l'administration Ikeda, elle traduit moins une conversion des élites conservatrices aux idéaux démocratiques que l'impossibilité, compte tenu du rapport des forces politiques au parlement et de l'état de l'opinion, d'un retour, ne serait-ce que sous une forme édulcorée ou déguisée, de l'ancien régime. Ce pragmatisme ne signifie cependant nullement que le pouvoir conservateur ait abdiqué son idéologie : les querelles autour des manuels d'histoire et d'instruction civique, et plus généralement de la politique éducative, du statut de l'empereur et des emblèmes nationaux, des forces d'auto-défense, de la gestion des crises, du principe de séparation de l'Etat et de la religion et de la place du *shintô* dans l'espace public, sont là pour rappeler, par leur récurrence même, que l'institutionnalisation progressive du fait démocratique au Japon fut, et demeure encore à bien des égards, un combat permanent. Les politiques de dérivation mises au point par les conservateurs, notamment sur les questions les plus sensibles du statut de la monarchie et de la politique de défense, n'impliquent aucun renoncement de leur part : ce sont des stratégies d'évitement qui visent à contourner des obstacles juridiques, institutionnels et psychologiques à une remise

en cause globale des institutions. Ces stratégies sont elles-mêmes à double détente : obtenir tout d'abord dans les faits, tant par la stratification d'aménagements législatifs et réglementaires subalternes que par l'accumulation des interprétations de la loi fondamentale, ce qu'il est impossible de gagner par la voie lourde et aléatoire de la révision constitutionnelle, laquelle suppose, pour être effective, la mise en place d'un compromis institutionnel négocié ; désamorcer ensuite les critiques de l'opposition, en évitant de lui offrir, par une attaque frontale contre les institutions, une tribune susceptible de lui rallier la majorité de l'opinion. A noter cependant que ces deux options « révisionnistes » ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Elles sont à la fois complémentaires et cumulatives, le Parti libéral-démocrate n'ayant jamais définitivement enterré la première au profit de la seconde. En d'autres termes, le caractère momentanément impraticable de la révision constitutionnelle n'a nullement entamé la conviction propre des conservateurs que la loi fondamentale devait être à terme substantiellement modifiée, que les politiques de dérivation constituaient tout à la fois un pis-aller, un moyen de tester la combativité de l'opposition et son pouvoir de mobilisation. La stratégie de révision implicite pouvait même avoir des vertus anesthésiantes en accoutumant l'opinion à des changements de cap indolores susceptibles de baliser et de « normaliser » des évolutions qu'il serait par la suite plus facile d'intégrer dans une procédure de révision. Elle avait de plus le mérite de circonscrire, au moins provisoirement, le débat politique dans des limites plus facilement contrôlables par le parti dominant.

Au total, on peut affirmer que la rémanence de l'après-guerre dans la conscience politique japonaise résulte de l'interpénétration de trois types de clivage : le premier sur la mise en contexte des réformes de l'immédiat après-guerre par rapport à l'ancien régime ; le second sur l'adéquation des variables d'ajustement par rapport aux principes fondateurs du nouveau régime ; le troisième sur le positionnement du Japon en matière de sécurité dans un contexte d'affrontement entre les blocs. Cette interpénétration des clivages internes et externes opérant dans les différents champs du politique a ainsi entretenu la pertinence de la notion de *senjo* comme paradigme politique¹⁰.

TEMPS JAPONAIS ET TEMPS MONDIAL

En corrélation avec cette indétermination, l'après-guerre définit enfin un rapport japonais au temps différent du temps international. Il suffit, pour s'en persuader, de constater que dans la

relation de l'actualité la référence à l'après-guerre, c'est-à-dire à la situation et aux rapports de force issus de la Seconde Guerre mondiale, ne figure plus, en Occident, dans le discours politique dominant. Il est vrai que les événements internationaux des années 1990, avec la chute du mur de Berlin et la disparition de l'Union soviétique ont donné un coup fatal aux représentations canoniques du monde et à la façon de l'appréhender. L'après-guerre aurait trouvé ici sa finitude, même si çà et là, en Europe, les remugles de l'histoire continuent de hanter les consciences oublieuses. Au Japon, ces événements ont été perçus, à juste titre, comme une page tournée dans l'histoire des relations internationales, mais ils ne sont pas investis de la même charge émotionnelle, à la fois parce que les contentieux de l'après-guerre n'ont pas été entièrement soldés – conflit de souveraineté territoriale autour des Kouriles avec la Russie, problème des « filles de réconfort » et, au-delà, du rapport du Japon à sa propre histoire – et parce que les facteurs de tension régionale – montée de la puissance chinoise, fragilité de la situation géopolitique de la péninsule coréenne – constituent, sous d'autres formes, le prolongement de la tension Est-Ouest en Asie orientale, et le fondement même du maintien et du développement de la coopération militaire avec les Etats-Unis. Significatives à cet égard, les positions exprimées par les livres blancs de l'agence de Défense du début des années 1990, très circonspects sur la perspective d'une retombée effective des tensions régionales comme contrecoup des bouleversements géostratégiques européens en Asie. Bien au contraire, les spécialistes japonais de la défense ont fait preuve d'une surprenante prudence dans l'évaluation des changements en Europe orientale et de leurs conséquences sur l'environnement immédiat de l'archipel. Il est clair à ce propos que ce qui était perçu en Occident même comme une évolution singulière et même d'une certaine façon inattendue, puisque l'écroulement du bloc soviétique qui s'était effectué rapidement et de façon pacifique, signalant effectivement la fin de l'après-guerre et avec lui d'une certaine typologie des relations internationales, n'a pas été ressenti de la même façon dans l'archipel. L'éloignement géographique n'est pas ici en cause. Au spectacle de la liesse des foules se précipitant sur l'« ancien mur de la honte », symbole des déchirements du vieux continent, pour le démolir, le Japon, comme la plupart des pays d'Asie avec lui, n'a rien à opposer de semblable, et surtout pas les atermoiements du « dialogue intercoréen » se réduisant, le plus souvent, à d'itératives mises en scène pathétiques de retrouvailles temporaires entre familles séparées, qui renvoient elles-mêmes, bien au contraire, aux images les plus sombres de la division de l'Europe. Tandis que la chute du mur de Berlin constituait un

symbole matériel, concret et palpable, de la fin de la division du monde en deux blocs, la ligne de démarcation du 38^e parallèle, dans la péninsule coréenne, demeurait, quoi qu'on en dise, un contre-symbole : celui, précisément, de la survivance en Asie orientale des tensions héritées d'un autre âge. Au-delà même de l'aspect proprement politique, l'après-guerre reste encore figé dans l'imaginaire des peuples de l'Asie orientale – et donc du Japon – par une méfiance héritée d'un passé antérieur et d'une inquiétude léguée par le passé récent. Le télescopage de cette inscription dans le temps avec les incertitudes du présent – les tenants et aboutissants de l'intégration du Japon dans l'espace politico-militaire de l'Asie orientale, la persistance de menaces multiformes qui pèsent sur la sécurité régionale – renvoie à un horizon d'instabilité qui contribue au prolongement de l'après-guerre dans cette partie du monde. C'est cette prise de conscience qui a conduit le Japon et les Etats-Unis, à travers les directives conjointes de défense de 1997, à réaffirmer avec éclat le rôle stabilisateur et irremplaçable des accords de sécurité bilatéraux, alors qu'au début de la décennie l'utilité de ces derniers était contestée par ceux qui, au Japon, y voyaient le produit d'une situation désormais obsolète, voire un carcan aux ambitions nationales, et, aux Etats-Unis, une garantie exorbitante alors que le Japon rechignait à ouvrir ses frontières commerciales.

Enfin, le cours de la vie politique nippone inscrit la perception de certains enjeux politiques dans un rapport au temps long susceptible d'affecter leur valeur symbolique en tant que clivage politique signifiant. La défense en est encore un exemple tout à fait emblématique : la légitimité constitutionnelle des FAD d'un côté, la mise au point d'un dispositif spécifique de gestion des crises et des circonstances exceptionnelles de l'autre ont longtemps constitué une pomme de discorde entre la majorité et l'opposition. Or, en 2004, les forces d'autodéfense bénéficient désormais d'un capital de légitimité politique inégalé, et le dispositif précité, repoussé à la Diète pendant plus de trois décennies, a été adopté sans état d'âme : la fin du « système de 1955 », le réalignement des forces politiques nippones au cours des années 1990, ont permis ainsi des accommodements singuliers, impensables il y a seulement une dizaine d'années. Cela ne signifie naturellement pas qu'il y ait désormais consensus sur les questions de défense, mais un déplacement des enjeux : la question « théologique » de la constitutionnalité des FAD le cède désormais aux interrogations sur les missions imparties et les moyens assignés. En fait, cette relative « pacification » du débat sur la défense vise à réinsérer la sécurité japonaise dans le temps mondial.

L'affirmation d'une « normalisation » de la puissance japonaise, perçue parfois abusivement comme une menace, fait lentement émerger l'archipel des brumes d'Avallon d'un pacifisme immobile. En s'exposant davantage, le Japon se montre désormais plus réceptif aux évolutions du monde réel. Il s'oblige ainsi à incrémenter une série de réformes et d'aménagements dans sa politique de défense longtemps retardés par des vents politiques contraires, pour gérer les risques que comporte cette nouvelle posture.

SINGULARITÉ ÉVÉNEMENTIELLE ET DÉVELOPPEMENT POLITIQUE

La référence à l'après-guerre *singularise enfin des moments privilégiés qui inaugurent tantôt une nouvelle étape du développement politique, tantôt font référence à des manifestations ponctuelles qui se démarquent ou s'écartent des usages politiques en vigueur*. Trois exemples sont particulièrement emblématiques du premier cas de figure : l'adoption de la loi sur les opérations de maintien de la paix, la mise sur pied d'un dispositif de traitement des situations d'exception, l'extension symbolique des possibilités de recours à la force armée du fait de l'exposition grandissante des FAD à des situations à risque.

Ainsi, lorsque le parlement japonais adopte en juin 1992 la loi PKO qui autorise les forces d'autodéfense à participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, la plupart des commentateurs relèvent, à bon droit, que pour la première fois depuis 1945 les forces d'autodéfense (FAD) seront appelées à opérer à l'étranger. Il importe peu, dans cette perspective, que les conditions d'envoi des FAD ainsi que leurs missions sur le terrain soient particulièrement encadrées et délimitées. Il suffit d'observer que la seule éventualité du déploiement des FAD fasse politiquement sens puisque la loi l'autorise désormais et que l'évolution de la conjoncture politique, qu'elle soit régionale ou internationale, puisse autoriser des évolutions ultérieures élargissant le périmètre d'action, les missions et les moyens mis à disposition des FAD, sans que le principe même d'un tel élargissement soit remis en cause. Sa concrétisation par l'expédition d'un premier contingent au Cambodge au mois de septembre de la même année marque une rupture à la fois symbolique et fondatrice d'une nouvelle jurisprudence. En effet, l'action extérieure du gouvernement japonais se double désormais d'un geste militaire, certes limité dans ses effets réels, mais qui vaut en lui-même parce qu'il est sans équivalent depuis 1945, et qu'il pourra être à son tour répété.

Il en est de même de l'approbation par la Diète japonaise, en juin 2003, d'un premier train de mesures législatives visant à faire face à des situations de crise ou d'urgence internationale. Le mode

opérateur de la rupture symbolique joue ici à plusieurs niveaux : 1) au niveau de la Diète, puisque les nouvelles lois sont adoptées à une large majorité et non à la suite d'un marathon parlementaire épuisant comme ce fut le cas lors de la loi PKO ; 2) au niveau du principe même d'une telle législation puisque la jurisprudence canonique de l'après-guerre visait précisément à exclure, sauf pour des raisons essentiellement pratiques liées à la survenance de calamités naturelles, tout dispositif d'exception allant à l'encontre de la normalité démocratique, d'où les échecs itératifs de ce type d'initiative dans le passé ; 3) au niveau du moment même dans lequel s'inscrit cette singularité : la « satellisation » précitée de la classe politique japonaise autour du PLD dans le cadre des gouvernements de coalition qui se sont succédé depuis 1994 est un facteur d'homogénéisation du discours politique qui autorise désormais la mise en place d'une telle législation considérée naguère comme un *casus belli* entre la majorité et l'opposition.

En juillet 2003, la Diète japonaise autorise l'envoi des FAD en Irak pour des missions de soutien logistique et humanitaire à la reconstruction du pays, alors que la pacification de l'Irak est loin d'être achevée. Pour la première fois là aussi dans l'histoire de l'après-guerre, les FAD sont directement associées au traitement d'un processus conflictuel, car, même si elles ne sont pas juridiquement appelées à intervenir dans des actions combattantes, leur déploiement intervient sur un terrain et dans un contexte objectif de risque particulièrement élevé. Et d'ailleurs, cet élargissement du rôle des FAD va de pair avec des démonstrations limitées, mais réitérées, d'usage de la force : en mars 1999, là aussi pour la première fois depuis leur création, les FAD maritimes tirent des coups de semonce sur un navire suspect d'origine nord-coréenne. En décembre 2002, les garde-côtes coulent un bâtiment non identifié n'ayant pas obtempéré à des tirs de semonce. A chaque fois, ces incidents somme toute ponctuels sont investis d'une charge symbolique plus forte que leur portée factuelle réelle. La face du monde n'en a pas été changée pour autant, mais ils s'inscrivent dans un double processus d'accumulation et d'accélération qui fait politiquement sens. Ils constituent autant de précédents relevant d'une stratégie oblique d'accoutumance progressive de l'opinion publique à des évolutions jugées inéluctables, imposées par la contrainte externe, sans que celles-ci n'apparaissent en quelque sorte prédéterminées par un « projet politique » faisant débat, en dehors de l'affichage récurrent de la volonté du Japon de prendre une part plus active dans les affaires du monde. Au total, en l'espace de dix ans, les FAD peuvent désormais se déployer à l'extérieur du territoire national, en dehors du cadre initial des OMP, avec des contraintes de plus en plus allégées quant au type d'actions

qu'elles sont autorisées à entreprendre et aux possibilités de riposte qu'elles peuvent mettre en œuvre. C'est donc dans ce domaine spécifique de la défense que fonctionne à plein la dialectique du fait générateur et des ajustements structurels qui permet la mise en œuvre d'évolutions incrémentales par paliers successifs : chaque étape prise individuellement ne constitue qu'une timide avancée sur la voie escarpée de la réaffirmation de la puissance japonaise, ce qui comporte au passage l'avantage de circonscrire le risque politique en le fragmentant. Mises bout à bout, ces avancées permettent cependant une transformation sensible de la politique de défense, dans le cadre d'un « pacifisme constitutionnel » principalement réduit à ses effets déclamatoires, mais dont le caractère psychologiquement « dissuasif » apparaît encore suffisamment fort pour contraindre l'action politique à multiplier les subterfuges juridiques et sémantiques afin d'en conjurer les effets ou d'en développer une vision « pro-active » : le pacifisme n'étant plus désormais le repli sur l'Aventin constitutionnel mais une dynamique d'intervention encadrée au service de la paix et de la sécurité collectives, soit dans le cadre de l'ONU, soit dans un cadre international plus élargi.

Dans ces trois exemples, le précédent ainsi inauguré est irréversible. Controversée à l'origine, la participation des FAD aux opérations de maintien de la paix de l'ONU n'est plus sérieusement contestée : elle est même aujourd'hui plébiscitée par l'opinion publique nipponne. En ce sens, cette rupture singulière est également porteuse d'une nouvelle normalité : la participation des FAD aux opérations de maintien de la paix fait désormais partie intégrante des missions des forces armées japonaises. Inaugure-t-elle une nouvelle avancée sur le front, encore largement débattu, de l'autodéfense collective ? On ne peut l'exclure. Il en est de même s'agissant de l'installation d'un dispositif d'exception considéré autrefois comme liberticide. Celle-ci ayant été négociée entre l'actuelle majorité et le principal parti de l'opposition, le Minshutô, il sera difficile à une éventuelle coalition d'alternance de revenir dessus.

Le second cas de figure fait moins référence à des changements politiques de fond qu'à des faits ou à des comportements susceptibles de constituer des précédents dans les usages politiques, et investis de ce fait d'une signification particulière. Il est généralement associé à des bouffées de crise dont la singularité déroge par rapport aux normes comportementales démocratiques. Lorsqu'en avril 1989, le PLD décide, pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle du pays, et non pas simplement de l'après-guerre, de faire passer en force le projet de budget à la chambre des Représentants, en l'absence de l'opposition, et que le

mois suivant, devant l'impossibilité pour la chambre des Conseillers de statuer dans un délai de trente jours, le projet de budget est considéré comme « naturellement adopté », ce qui n'était pas arrivé depuis trente-cinq ans, la Diète japonaise se trouve confrontée à une situation inédite. Cette double exceptionnalité dans l'histoire de l'après-guerre est chargée d'une connotation négative en ce qu'elle se démarque profondément des usages constitutionnels normaux. D'un côté, ce n'est certes pas la première, ni la dernière fois, que le PLD use de sa majorité à la chambre pour faire passer en force un texte. Mais ce qui imprime un caractère inhabituel à la démarche du parti majoritaire, c'est moins le fait de court-circuiter le processus parlementaire que le domaine particulier dans lequel le vote forcé intervient. Le PLD a certes juridiquement raison, car le système parlementaire s'appuie sur la règle majoritaire et, dans le cas d'espèce, le Jimintô ne fait que l'appliquer avec rigueur. Il a cependant politiquement tort, car l'adoption du budget, à l'insu de l'opposition, en tirant parti de la grève des délibérations, traduit l'arrogance du parti dominant et la manipulation des procédures en vigueur à la Diète au profit du parti majoritaire. Ce manquement aux « bons usages parlementaires » ne constitue pas cependant une violation flagrante de la loi fondamentale. L'adoption naturelle du budget est-elle explicitement prévue par la Constitution ? Elle n'en apparaît pas moins exceptionnelle sinon dérogatoire, car elle a pour effet de mettre entre parenthèses le rôle de la chambre des Conseillers. C'est donc la Constitution elle-même qui prévoit une entorse au bicamérisme puisque, lorsque les conditions de délai sont remplies, il n'est plus nécessaire d'attendre une décision de la seconde chambre. Dans les deux cas cependant la référence à l'après-guerre stigmatise des pratiques hors du commun qui, pour être juridiquement fondées, sont liées à des situations de crise ou de tension ouverte entre la majorité et l'opposition qui ne pouvaient être résorbées par le seul jeu des procédés consensuels de résolution des conflits à la Diète : la médiation des présidents de chambre et/ou l'intervention des comités de stratégie parlementaire des partis.

LA DOCTRINE DU « BILAN GÉNÉRAL DE L'APRÈS-GUERRE »

LE CONTEXTE

Le 24 janvier 1983, lors de son discours de politique générale devant la 98^e session ordinaire de la Diète, le Premier ministre Nakasone Yasuhiro s'exprima de la façon suivante : « nous ressentons

de façon pressante que le Japon se trouve désormais confronté à un tournant de l'histoire de l'après-guerre. C'est aujourd'hui que nous devons sérieusement réfléchir, à travers le cours de notre histoire – avant et après guerre –, au legs que nous laisserons aux générations futures. A ce que nous devons réformer. A la direction vers laquelle nous engager. Aux orientations qui guideront notre nouvel élan... Dans cette époque de changements profonds, il nous faut regarder, d'un œil neuf, les institutions et organisations fondamentales dont nous nous sommes dotés jusqu'à présent, sans tabou... Parmi toutes les institutions que nous avons mises en place à l'époque, avec une sensibilité toute nouvelle, et qui ont soutenu la croissance de l'après-guerre, n'y en a-t-il pas qui font preuve maintenant de rigidité et qui ont perdu de leur verdeur¹¹? » En août 1983, l'expression « bilan général de l'après-guerre », *sengo no sôkessan*, est utilisée pour la première fois par le chef du gouvernement à l'occasion d'un séminaire d'été des parlementaires du PLD¹².

Le 10 septembre de la même année, dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la 100^e session extraordinaire de la Diète, le Premier ministre poursuivait en ces termes: « les bouleversements et mutations de tous ordres qui affectent le Japon, les problèmes qu'ils induisent, constituent autant d'obstacles historiques que nous ne pouvons plus éviter. Si nous ne les surmontons pas, l'émergence d'un nouveau Japon sera compromise¹³... » Ces trois prises de position, qui restent très générales et pour le moins abstraites, mettent surtout l'accent sur la faiblesse de la position internationale du Japon. Mais, en fait, la vision du chef du gouvernement est plus large. On peut la synthétiser de la façon suivante. Elle part tout d'abord d'un constat immédiat: l'aggravation de la crise des finances publiques au Japon qui alimente une critique de l'Etat-Providence et requiert un repositionnement de l'action gouvernementale à travers un programme de déréglementation et de privatisation s'inspirant de l'idéologie libérale en vogue dans les pays anglo-saxons. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de « dégraisser » l'Etat, de le rendre plus efficace ou plus performant en organisant son repli sur les fonctions sécuritaires au sens large, mais de négocier un virage politique qui doit permettre à l'archipel d'en finir avec les pesanteurs systémiques et idéologiques qui font obstacle à l'affirmation de la puissance japonaise et qui ont été génératrices d'une crise profonde de l'identité nipponne¹⁴. Les réformes de l'après-guerre, adoptées sous l'occupation américaine, sont à l'origine d'une perte de sens dans la société japonaise qui s'exprime par la crise du système éducatif, la montée de la délinquance juvénile, l'ébranlement des traditions nationales et la prévalence d'une

culture essentiellement matérialiste sur le sens des valeurs. Ces dysfonctionnements internes ont leur prolongement sur le plan international : l'après-guerre a engendré une culture politique d'inhibition qui constitue une entrave à l'émergence du Japon en tant qu'acteur politique et militaire crédible sur la scène internationale. Dans le même temps, le Japon se trouve en panne d'un projet mobilisateur global. La supériorité économique et technologique du Japon sonne le glas d'un certain type de modernisation hérité de Meiji, avec pour finalité le rattrapage de l'Occident. Cet objectif étant atteint, le Japon doit parvenir à un nouvel équilibre entre les excès d'une modernisation fondée sur le tropisme militariste et l'imitation servile d'un Occident en perte de vitesse. Cette perte de sens, préalable à l'inauguration d'une « troisième voie », est à la base de la doctrine du « bilan général de l'après-guerre », *senjo seiji no sôkessan*, que l'on pourrait qualifier d'audit général du système politique de l'après-guerre, tant sur les plans institutionnel qu'éducatif, économique et culturel. Ainsi, pour Nakasone, le « legs » de l'après-guerre ne saurait être considéré comme un axiome immuable entravant les capacités d'adaptation du Japon à son environnement.

LA RELÈVE DES GÉNÉRATIONS

Près de quarante ans se sont alors écoulés depuis 1945 ; la classe politique japonaise va dès lors aborder une période de renouvellement, puisque les élites en place seront progressivement amenées à quitter le devant de la scène et remplacées par une nouvelle génération issue de l'après-guerre. Le « bilan général de l'après-guerre » peut donc se présenter comme l'amorce d'une passation de pouvoirs entre deux générations. On peut concevoir que cette relève suscite chez les « sortants » une certaine inquiétude quant à l'avenir de l'archipel. Inquiétude qui, de l'extérieur peut paraître injustifiée, tant le Japon donne alors l'exemple d'une insolente prospérité. Mais, précisément, cette génération s'identifie, plus qu'aucune autre, à un parcours unique qui, des affres de la guerre à la reconstruction et à l'expansion, a tiré le Japon de l'humiliation de la défaite pour en faire le « 3^e grand ». Et pour autant la tâche n'est visiblement pas terminée. Car si les anciens s'interrogent, à juste titre, sur la capacité de la génération montante à faire face aux défis qui attendent l'archipel de plus en plus en plus immergé et dépendant d'un environnement internationalisé et « globalisé », c'est parce que l'avènement de la société de l'information submerge les frontières et que les nouvelles formes de communication brisent la barrière de l'insularité. Cette génération-là est celle qui a poursuivi, sous d'autres voies,

la même obsession nationale que depuis Meiji : combler les écarts de développement avec l'Occident pour éviter d'en être la proie. Seuls les moyens et les procédés de l'accumulation de la puissance ont différé : au nombre de divisions et au calibre des canons ont succédé, après 1945, les taux de croissance et les courbes de production. Le culte des indices s'est substitué au culte impérial. L'après-guerre ne constitue pas dans cette perspective une rupture, mais une réorientation, un recentrage du processus de modernisation entamé depuis la Restauration. Il suffit, pour s'en persuader, de voir comment l'*establishment* conservateur, à la faveur des commémorations du centenaire de Meiji en 1968, s'est posé en digne héritier des oligarques. Mais, dans le même temps, la décennie qui s'ouvre à partir des années 1980 sonne le glas d'un mode de développement productiviste dont les failles étaient certes apparues depuis longtemps avec la dégradation de l'environnement et du cadre de vie, mais dont les Japonais avaient fini par s'accommoder par fatalité, tant que le PLD avait assuré une politique redistributive efficace contribuant à réduire les inégalités et à assurer au plus grand nombre une hausse généralisée du niveau de vie. Cette prise de conscience ne signifie pas encore que le compromis social « à la japonaise » soit remis en cause – la paix sociale garantie par la prospérité contre la reconduction au pouvoir du Jimintô – mais que les contraintes inhérentes à l'exposition grandissante du Japon à l'internationalisation privent les élites politico-administratives des capacités d'ajustement et d'action inhérentes à une économie encore largement administrée, laquelle s'inscrivait elle-même, en partie, dans la continuité d'une politique interventionniste et dirigiste inaugurée dans les années 1930 lors de la planification de l'effort de guerre, et poursuivie lors de la reconstruction. Or cette relève intervient au cours d'une période marquée par les pressions grandissantes exercées par les Etats-Unis et l'Europe en vue d'une plus grande ouverture des frontières. Le thème de la dérégulation et de la déréglementation s'impose sous la pression étrangère (*gaiatsu*), afin de substituer les règles du marché au système de collusion généralisée propre au « triangle d'airain » que forment la bureaucratie, les élites politiques et les milieux d'affaires. Ces pressions appellent à une redéfinition du mode de gouvernance et d'une certaine forme de protectionnisme économique qui avait fait le succès du modèle japonais pendant plus de trois décennies et garanti la survie du PLD au pouvoir.

A vingt ans d'intervalle, la désignation de Koizumi Jun.ichirô au poste de Premier ministre au printemps 2001 inaugure, indépendamment d'un style politique nouveau qui a fait la popularité du chef du gouvernement, le processus de transition démographique

appliqué à la politique: s'il appartient encore à la génération des hommes politiques nés au cours de la guerre (1942), à la différence de Nakasone, ce n'est déjà plus celle de l'ancien régime qu'il n'a pas connu, mais il est tout à fait représentatif de cette classe d'âge née entre 1940 et 1945 dans laquelle se recrute aujourd'hui l'élite politique nippone. Le glissement démographique vers l'après-guerre n'est pas encore achevé, mais par la composition de son Cabinet, le nouveau chef de gouvernement a voulu porter témoignage d'une évolution désormais inéluctable: celle de l'arrivée aux commandes de la génération née après 1950. Cette nouvelle génération, tous partis politiques confondus, apparaît d'ores et déjà moins inhibée par l'expérience de la guerre qu'elle n'a pas connue. Elle tient un langage politique moins empreint d'accents traditionalistes – la place de l'empereur dans les projets de réforme de l'Etat n'y est guère centrale – plus « assertif » sur la place du Japon sur la scène internationale, sur la révision de la loi fondamentale. Cette « libéralisation » de la parole politique, jusque-là inhibée par les tabous et les non-dits de l'après-guerre, coïncide avec le phénomène de *sōyōka*¹⁵ qui frappe la classe politique dans son ensemble depuis les années 1990, alors que l'opposition cultive sa crédibilité et son sens des responsabilités sur les décombres des illusions perdues du PSJ. L'atomisation de la gauche a laissé le champ libre à une uniformisation et une droitisation du discours politique ambiant sous couvert de recentrage de la puissance japonaise. Sur le plan international enfin, le « front asiatique » qui faisait chorus encore dans les années 1980 à une prise de responsabilité accrue du Japon en matière de sécurité s'est lézardé, avec la reconnaissance de la participation japonaise aux OMP. En bref, les effets conjugués du renouvellement des générations, de la disparition de la guerre dans l'horizon du vécu, de la recomposition politique, inscrivent le « bilan général de l'après-guerre » dans un double processus de diffusion d'un néoconservatisme au-delà des frontières politiques initialement assignées, et de dessiccation du « patriotisme constitutionnel » que le système éducatif peine aujourd'hui à entretenir¹⁶. Cette évolution se traduit également par une modification des comportements politiques, singulièrement à la Diète, moins enclins au compromis, faute de forces crédibles susceptibles d'y inciter, ainsi que par une surévaluation des enjeux subalternes comme seuls facteurs de différenciation politique.

LA RÉFORME: LE DISCOURS ET LA MÉTHODE

La thèse du « bilan général de l'après-guerre » appartenait-elle à ces discours volontaristes et mélodramatiques dont les hommes

politiques usent parfois pour impressionner l'opinion et masquer leur impuissance à agir ? On peut penser qu'il s'agit peut-être moins là de l'énoncé d'un programme de gouvernement que d'une méthode. Celle-ci consiste à ouvrir ou réactiver simultanément des chantiers de réforme – celle de l'administration, de l'éducation, de la politique – freinés jusqu'à présent par les corporatismes bureaucratiques, syndicaux ou partisans, pour disperser les forces de résistance en les obligeant à combattre sur plusieurs fronts, affirmer aux yeux de l'opinion la nécessité d'un leadership dans la construction d'un nouveau Japon et la préparer, sans doute, à des revirements plus déchirants encore¹⁷. Au fond, les chantiers ouverts ne constitueraient que les étapes obligées d'un parcours conduisant, *in fine*, à une modification des institutions. En d'autres termes, la révision de la Constitution pourrait être possible dès lors qu'elle aurait été au préalable balisée par une succession de réformes intermédiaires qui auraient préparé l'opinion à des changements plus substantiels dans l'ordre socio-politique. Nakasone développe ainsi des thèmes et des initiatives visant à restructurer la puissance japonaise, contre l'orientation fondamentale définie par Yoshida Shigeru du primat de l'économie, et condamnée en son temps par Hatoyama Ichirô et Kishi Nobusuke, mais continuée par la plupart de ses successeurs par « confort ». Il n'hésite pas pour cela à briser au passage certains tabous, comme la fameuse visite officielle au sanctuaire du Yasukuni, en août 1985, pour le 40^e anniversaire de la fin de la guerre, dans une logique de mise à distance et de relativisation qui signale l'après-guerre comme « moment » de l'histoire japonaise révolu et dépassé, ou à réaffirmer l'alliance stratégique avec les Etats-Unis comme fondement d'une politique de défense plus active et de l'ancrage du Japon dans le « camp occidental ». En bref, le bilan général de l'après-guerre est d'abord une rhétorique qui s'articule autour d'une contrainte de situation – la reconstruction des finances publiques – au service d'une cause – le réaligement des fonctions de l'Etat dans la logique libérale, sous couvert de réactivation de l'initiative privée et de diversification – mais dont le but ultime et avéré est une réforme de l'Etat de nature à libérer le Japon du complexe hérité du procès de Tôkyô. Ces prémisses déterminent un discours ambivalent, paradoxal, à la fois réformiste et nationaliste, qui, de proche en proche, par glissements successifs, s'affranchit du moment initial de sa production pour remonter à la source ontologique des obstacles à la mutation de la puissance japonaise, mais dans la réaffirmation d'une « communauté de destin » avec les Etats-Unis et donc de l'incertitude d'une alliance qui a structuré la politique étrangère du Japon depuis les années 1950¹⁸.

C'est ici qu'intervient la problématique du leadership. Chacun des chantiers ouverts touche au cœur du fonctionnement de la société japonaise, et l'on s'accorde à considérer qu'ils comportent de ce fait un risque politique élevé pour les conservateurs au pouvoir. Pour mener à bien les réformes envisagées, la prise de conscience de leur nécessité ou de leur urgence ne suffit pas. Il faut que les élites en général, et le gouvernement en particulier, disposent des moyens pour les mettre en œuvre, car le virage du libéralisme économique constituait un défi aux forteresses bureaucratiques, aux acquis, même fragiles, de l'Etat-Providence à la japonaise, et requérait un style politique beaucoup plus incisif se départissant de la recherche à tout prix du compromis¹⁹. Dans cette perspective, l'équation politique personnelle de Nakasone entre en ligne de compte. La doctrine du bilan général de l'après-guerre s'inscrit dans le désir de résoudre la contradiction fondamentale de son administration : d'un côté, un Premier ministre qui imprime sur la scène internationale une image atypique et quasi présidentielle de la fonction de chef du gouvernement, discutant d'égal à égal avec les grands de ce monde et conduisant avec fermeté la politique étrangère de l'archipel. De l'autre, sur la scène intérieure, il en va différemment : arrivé au pouvoir sous les auspices de la faction Tanaka, la plus importante du PLD, mais minoritaire lui-même au sein du parti, le chef du gouvernement se voit bridé dans son action par les caciques du PLD qui lui dictent la conduite à suivre devant le parlement. En d'autres termes, la référence au bilan général de l'après-guerre joue un rôle d'exutoire. C'est une tentative d'évacuer les contradictions réelles du leadership, en imputant au legs politique de l'après-guerre la responsabilité de blocages ou de résistances consubstantielles à l'exercice du pouvoir au Japon. Dans le même temps, elle attire l'attention sur la faiblesse congénitale de la position du Premier ministre dont l'aptitude à durer tient moins à sa capacité à proposer à la nation un « projet politique », autour de laquelle elle pourrait se rassembler, qu'à veiller à l'alchimie des équilibres factionnels à l'intérieur de sa propre majorité. Enfin, le discours réformiste est largement démonétisé, si l'on peut dire, par la multiplication des « affaires » – Nakasone sera lui-même compromis dans le scandale Recruit – qui décrédibilisent aux yeux de l'opinion la légitimité d'un leadership accru pour mener des réformes appelant la nation à des sacrifices, mais qui succombe aux délices du « gouvernement de l'argent ».

UNE DÉMARCHE SUSPECTE ?

Les premières réactions à la « doctrine Nakasone » ont été pour le moins dubitatives : outre le fait qu'elles contribuèrent à

crystalliser les tensions avec le PSJ à la Diète, la presse, dans ses éditoriaux datés du 25 janvier, se montra généralement sévère, à la fois sur la forme et sur le fond des propos tenus²⁰. Plus généralement le chef du gouvernement fut accusé d'avoir, en termes contournés, évoqué la nécessité de réviser la loi fondamentale en cédant aux pressions du lobby révisionniste au sein du PLD²¹. La politique du Premier ministre a été tenue en suspicion par nombre d'intellectuels et l'opposition au parti libéral-démocrate comme l'amorce d'un nouveau *gyaku kôsu* – « retour en arrière » – visant à intégrer davantage les intérêts stratégiques de Tôkyô et de Washington, quitte à remettre en cause les acquis jugés fragiles de la démocratie japonaise. La contestation de la thèse du bilan général de l'après-guerre reposait sur un quadruple présupposé : celui – discutable au demeurant – d'un manque d'enracinement de la démocratie au Japon, toujours exposée aux coups de boutoir d'un *establishment* conservateur et revanchard ; l'impossibilité – tout aussi critiquable – de penser la démocratie japonaise en dehors du cadre positif actuel ; la dénonciation – réelle mais non particulière à l'expérience nippone – du divorce entre l'écriture des institutions et la pratique du pouvoir et de la perte d'influence du parlement ; les mises en garde itératives contre le risque de dérive autoritaire liée à une excessive concentration du pouvoir entre les mains d'un Premier ministre partisan de l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel, alors que cette réforme est maintenant soutenue par l'opinion. Connu pour être favorable à la révision de la loi fondamentale, et en particulier de son article 9, et tenant un discours traditionaliste axé autour de l'institution impériale et de la réactivation d'une éthique nationale en perte, le chef du gouvernement cultive, certes, une image ambiguë, à l'instar du discours sur l'internationalisation nécessaire du Japon (*kokusaika*), synthèse incertaine entre réaffirmation identitaire et ouverture au monde. Et pourtant, l'analyste doit aller au-delà de cette disqualification apparente, car la question de savoir s'il n'existe que des valeurs instituées et fondées dans l'ordre politique existant, à l'exclusion de tout autre, mérite pour le moins réflexion. Les politistes allemands ont soutenu la thèse de l'existence de valeurs « supra constitutionnelles », c'est-à-dire de normes fondamentales gravées dans le marbre des institutions positives, à un moment donné de l'histoire, mais détachables de ces dernières, en ce qu'elles déterminent et légitiment les soubassements de l'ordre démocratique, imposant à ce titre des limites substantielles au pouvoir de révision.

Or il est intéressant de constater qu'au Japon, au nom d'un discours sur le nécessaire respect des traditions nationales, une partie de l'élite conservatrice s'empare alors de ces références

supra constitutionnelles, non pour consolider le régime de l'après-guerre, mais pour le contester, au nom d'invariants culturels, justifiant à la fois une reconstruction idéalisée et sélective du passé et une modification du présent : ainsi préconise-t-on une modification de la loi-cadre sur l'éducation, pour y intégrer les valeurs « universelles » inscrites dans le rescrit impérial sur l'Education de 1890, détachables du système politique dont elles ont pourtant constitué l'infrastructure idéologique, et pour y réintroduire l'inculcation de « l'amour de la patrie ». Ainsi la réévaluation des « traditions nationales » coïncide-t-elle avec une revalorisation de la position symbolique de l'empereur, au nom de l'union indéfectible de la nation et de la lignée impériale, et non de dispositions constitutionnelles qui en constatent l'impuissance. Ainsi juge-t-on légitime un culte du souvenir au sanctuaire du Yasukuni, au nom du sentiment universellement partagé de la nécessaire reconnaissance de la nation à l'égard de ses fils tombés au champ d'honneur, quand bien même une telle attitude froisserait les susceptibilités des voisins du Japon et alimenterait l'accusation de « cécité » ou d'oblitération de la mémoire collective face à un passé répréhensible. Un mouvement qui s'accompagne également d'un détournement des valeurs constitutionnelles : la référence itérative aux principes de « responsabilité » et de « confiance internationale » mentionnés dans le préambule de la loi fondamentale, fondements du pacifisme, légitimant désormais l'effort de remilitarisation en général et plus spécifiquement l'accroissement de la contribution japonaise aux opérations extérieures.

La constance avec laquelle le pouvoir conservateur a su instrumentaliser les opportunités que lui offrait la situation politique, avec la déconfiture de la gauche, pour imposer son idéologie ou résoudre de vieux contentieux, comme celui sur les emblèmes nationaux en 1999, peut apparaître, à première vue comme un signe inquiétant pour l'avenir de la démocratie au Japon, puisqu'un tel comportement perdure en dépit du renouvellement progressif des élites. Pour autant, ce constat doit être tempéré. L'après-guerre ne se réduit pas aux tentatives des conservateurs de rejet du greffon étranger, pour autant que l'on puisse d'ailleurs considérer le PLD comme idéologiquement homogène, notamment sur la révision de la loi fondamentale, et les chefs de file attirés du néonationalisme, tels que Nakasone et, plus tard, Ozawa Ichirô, ne sont pas des nostalgiques du Japon impérial dont ils ont condamné les dérives²². C'est aussi l'histoire des stratégies de résistances multiples et diverses que la société civile japonaise a su déployer, à travers la diversification des espaces de participation, qu'ils soient antérieurs à la démocratisation ou ouverts par elle, pour contraindre le fait majoritaire à la Diète :

l'avènement d'une démocratie participative appuyée sur les mouvements et réseaux de citoyens constitue un véritable défi pour l'ensemble de la classe politique nippone attachée à un mode traditionnel de représentation qui lui garantit jusqu'à présent le monopole du pouvoir et de la sélection des élites. Quant à la notion même de « bilan général de l'après-guerre », elle n'est pas *ipso facto* illégitime : le tournant du XXI^e siècle fut propice, un peu partout dans le monde, à des introspections qui participent de la même logique, mais dans une dimension spatio-temporelle dépassant la seule référence nationale. Certes, si contestable que puisse être sa formulation, n'exprime-t-elle pas, d'abord et avant tout, le désir de réinvestir et de se réapproprier une histoire suspendue dans le temps, et de restituer au politique sa dynamique propre, affranchie de cadres référentiels qui seraient figés une fois pour toutes ?

CONCLUSION

Il n'était pas illégitime de penser, après tout, qu'après plusieurs décennies de « bons offices », compte tenu des mutations profondes, intérieures et extérieures, qui ont affecté le Japon depuis 1945, le legs institutionnel et politique de l'après-guerre soit passé au crible pour en déterminer la pertinence eu égard aux défis qui attendent l'archipel à l'orée du XXI^e siècle. C'est d'ailleurs la tâche qui incombe à tout responsable politique digne de ce nom. En ce sens, la « problématique » dégagée par Nakasone reste toujours d'actualité et de nombreux leaders politiques, de Kamei Shizuka à Koizumi Jun.ichirô, se sont employés à la décliner sous différents registres. De ce fait, la critique de la politique de l'après-guerre s'est développée bien antérieurement à l'effondrement de la guerre froide, lorsque les milieux conservateurs ont pris conscience du caractère castrateur, à leurs yeux, d'un processus de reconstitution de l'Etat amputé de sa dimension spécifiquement politique et de la nécessité de le « banaliser » sur la base des critères de la puissance reconnus par la société internationale²³. Toutefois, la notion de *senjo* demeure, dans son indistinction apparente, délicate à manier. Comment en effet se solidariser avec le système politique de l'après-guerre, sans cautionner du même coup, peu ou prou, le régime du parti dominant qui l'a nourri ? A l'inverse, comment en finir avec l'après-guerre, sans faire table rase, d'une façon ou d'une autre, d'un demi-siècle de développement politique qui a conduit à l'épanouissement, certes imparfait mais réel, de ce qui fut jusqu'au milieu des années 1980 l'une des rares démocraties de l'Asie orientale ? Si la référence emblématique à l'après-guerre a constitué, jusque dans les années 1990, un élément de polarisation

et de clivage dans la classe politique, ces identifications ne sont plus de mise de nos jours : la gauche japonaise, ou ce qu'il en reste après la déconfiture du parti socialiste et l'étiollement du parti communiste dans les années 1990, ne fait-elle pas preuve d'un conservatisme frileux lorsqu'elle condamne par principe, au nom des valeurs démocratiques, toute évolution du cadre institutionnel ? La droite japonaise – du moins celle qui ne s'abreuve pas aux nostalgies prédémocratiques – n'est-elle pas plus « progressiste » lorsqu'elle estime que la démocratie peut s'investir et s'exprimer dans un autre système que celui de 1947, sans pour autant se renier ? En d'autres termes, la sortie de l'après-guerre ne remet-elle pas en cause, au moins partiellement, les modes traditionnels de classification de l'univers politique nippon ?

Quitter l'après-guerre, certes, mais pour aller où ? Et quel pouvoir pour guider le changement ? Cette interrogation est au cœur du questionnement sur l'identité politique du Japon contemporain. Le système politique de l'après-guerre est un entrelacs de valeurs, de comportements et d'institutions qui ont durablement imprimé la vie politique japonaise depuis plus d'un demi-siècle et, à ce titre, il n'est pas exempt de refoulement : on pouvait en critiquer le cours, mais du moins, cette référence incantatoire à un temps de l'histoire conjugué au présent permanent permettait, à la longue, d'enfouir dans l'inconscient collectif de la nation le double questionnement d'un passé culpabilisant et d'un futur incertain : elle avait valeur de refuge. En sortant de l'après-guerre, le Japon ne fait pas qu'émerger du cocon protecteur d'un instantanéisme prolongé : il lui faut dès lors définir un nouveau projet de société politique susceptible à la fois de rallier la majorité de l'opinion sur le plan interne et d'asseoir la position du Japon sur la scène internationale²⁴. Mais cette projection ne peut se faire sans une véritable introspection sur ce que fut le legs politique de l'après-guerre, c'est-à-dire non seulement sur l'organisation et le cadre institutionnel, mais aussi sur la façon dont ce dernier a fonctionné. Et c'est dans cette double perspective que la démarche du bilan général de l'après-guerre pourrait trouver sa légitimité, et non dans la mise en cause unilatérale d'institutions qui ne sont jamais, en réalité, autre chose que ce qu'en font les gouvernants. Quant à la seconde question, elle n'est pas sans rapport avec l'avenir même du PLD : Nakasone pensait faire d'un PLD fort de sa majorité à la Diète le socle de la réévaluation de la politique de l'après-guerre. Quelques années plus tard, Ozawa Ichirô, en se faisant le chantre de la « réforme politique », doutera des capacités du Jimintô à la conduire. Aujourd'hui, au-delà de la capacité étonnante du PLD à survivre et à surmonter les crises, cette équation-là n'est toujours pas résolue.

NOTES

1. Une simple connexion au moteur de recherche *Google* donne 670 000 occurrences pour le terme de *sengo seiji*.

2. Sur ce point, Ôtake Hideo, *Futatsu no sengo. Doitsu to Nihon* (Les deux après-guerres : l'Allemagne et le Japon), Tôkyô, Nihon hōshō shuppan kyōkai, 1994, p. 70 et suivantes. L'auteur y expose la thèse selon laquelle l'impulsion donnée à l'intrication des réformes structurelles et psychologiques a été beaucoup plus forte au Japon qu'en Allemagne.

3. Kobayashi Takasuke, *Sengo kenpō seiji no kiseki* (Aspects du gouvernement constitutionnel de l'après-guerre), Tôkyô, Keisō shobō, 1995, p. 7.

4. C'est en ce sens que des idéologues de la droite japonaise soulignent non seulement le caractère artificiel de la démocratie japonaise, mais assimilent l'après-guerre à une perte continue de substance culturelle. Voir à ce propos, Etō Jun, *Mō hitotsu no sengoshi* (Pour une autre histoire de l'après-guerre), Tôkyô, Kōdansha, 1978, p. 9 et suivantes. Sur les liens avec la doctrine du « bilan général de l'après-guerre », Fukui Hideo *et alii*, *Nihon no seiji no shikaku* (Aspects de la politique au Japon), Kyōto, Hōritsu bunkasha, 1988, p. 25 et suivantes.

5. Kitanishi Makoto et Yamada Hiroshi, *Gendai Nihon no seiji* (La politique du Japon contemporain), Kyōto, Hōritsu bunkasha, 1983, p. 45-49.

6. On a pu ainsi considérer comme suspecte, dans les années 1980, la démarche d'une valorisation d'une vision de l'histoire axée sur le 60^e anniversaire de l'ère Shōwa pour répondre à l'inquiétude d'un pays en mal de projet mobilisateur et désarçonné par l'agitation réformiste du gouvernement Nakasone, au motif qu'elle faisait litière des quarante ans de la démocratie d'après-guerre, qu'elle n'était pas pertinente pour résoudre les problèmes auxquels la société japonaise était à l'époque confrontée, et qu'elle s'inscrivait dans une logique nationaliste de révision de la loi fondamentale : Banno Junji, « Sengo yonjūnen to Shōwa rokujūnen » (Les 40 ans de l'après-guerre et les 60 ans de l'ère Shōwa), in « Kore kara no Nihon seiji » (Perspectives pour la vie politique au Japon), *Hōgaku Seminā zōkan, sōgō tokushū shirizu*, juillet 1984, n° 26, p. 27-29. Également, les contributions au n° spécial de la revue *Kikan kyōikuhō*, n° 61, avril 1986, intitulé « Tennō-sei to kyōiku » (Le système impérial et l'éducation), en particulier p. 14-16.

7. On se bornera à évoquer à ce propos la célèbre controverse opposant Miyazawa Toshiyoshi, Watsuji Tetsurō, Odaka Tomoo et Sasaki Sōichi. Voir notre ouvrage, *Monarchie et Démocratie dans le Japon d'après-guerre*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1990, p. 229-231.

8. Sur les interprétations contradictoires issues de la logique de démarcation et de l'approche binaire de l'après-guerre en termes de continuité et de discontinuité, Ishida Takeshi, *Sengo Nihon no seiji taisei* (Les structures politiques du Japon d'après-guerre), Tôkyô, Miraisha, 1961, p. 45 et suivantes ; Fujita Shōzō, *Tennō-sei kokka no shihai genri* (Le principe de domination dans le système impérial), Tôkyô, 1966, Miraisha, p. 168 et suivantes ; Matsushita Keiichi, *Gendai Nihon no seijiteki kōzō* (La structure politique du Japon contemporain), Tôkyô, Tôkyō daigaku shuppankai, 1962, p. 32 et suivantes ; Ishikawa Masumi, *Sengo seiji kōzōshi* (Histoire de la structure politique de l'après-guerre), Tôkyô, Nippon hyōronsha, 1978, p. 55 et suivantes.

9. Pour un aperçu général de cette évolution, Nakano Minoru, *Gendai Nihon no seiji seisaku katei* (Le processus de décision politique dans le Japon contemporain), Tôkyô, Tôkyō daigaku shuppankai, 1992, p. 1-6. Également, Hirano Hiroshi *et alii*, *Nihon seiji-ron* (Thèses sur la politique au Japon), Tôkyô, 2003, p. 20 et suivantes.

10. Sur ces différents points, les analyses de Yamaguchi Jirō, *Kiki no Nihon seiji* (La vie politique japonaise en crise), Tôkyô, Iwanami shoten, 2000, p. 3 et

suivantes. L'auteur y développe une thèse principalement fonctionnaliste selon laquelle le système politique de l'après-guerre au Japon est la combinaison d'un fait générateur initial, *gensengo* – les réformes de l'occupation – avec la « politique de l'après-guerre », *stricto sensu*, c'est-à-dire la pratique institutionnelle. De ce fait, si l'après-guerre est un paradigme unique, il recouvre en réalité les combinaisons multiples qui permettent d'appréhender, dans leur continuité historique, les différentes étapes de cet écart entre ce fait générateur et les conduites politiques ultérieures.

11. *Asahi shinbun*, 24 janvier 1983.

12. Maki Tarô, *Nakasone seiken 1806 nichii* (Les 1806 jours de l'administration Nakasone), Tôkyô, Gyôken shuppan kyoku, 1988, p. 149.

13. *Ibid.*, 10 septembre 1983.

14. Les options budgétaires de l'administration Nakasone constituent la marque la plus évidente de cette nouvelle stratégie de reconquête de la puissance politique : entre 1982 et 1988, les dépenses de protection sociale n'augmentent que de 14,3 %, celles relatives à l'Éducation diminuent de 0,7 %, tandis que le soutien aux PME-PMI est en retrait de 21, 8 %. En revanche pendant la même période, le budget de la défense augmente de 43,1 % et le verrou du 1 % du PNB, institué sous le Cabinet Miki, est supprimé. Voir également Igarashi Jin, *Gaisetsu gendai seiji sono dôtai to riron* (La vie politique contemporaine : dynamique et principes), Kyôto, Hôritsu bunkasha, p. 130, 131.

15. Ce terme, forgé par les politologues, stigmatise l'absorption d'une grande partie de la classe politique nipponne dans une sorte de constellation majoritaire molle étouffant tout discours alternatif.

16. Sur ce point, parmi d'autres publications, le n° spécial de la revue *Hô to minshushugi*, octobre 2004, n° 392, intitulé « Heiwa wo sasaeru kyôiku e no kôgeki-sono jittai to teikô » (Les attaques contre le pacifisme dans l'éducation : réalités et résistances).

17. Une logique explicitement développée par le chef du gouvernement lors du séminaire d'été du PLD d'août 1984 : « A l'aube du passage du xx^e au xx^e siècle, le monde est à la recherche d'un nouvel ordre. Dans cette perspective, le Japon doit procéder au *bilan général de l'après-guerre*. Le temps est venu pour le pays d'être considéré comme un « Etat international » à part entière susceptible de répondre aux aspirations de la communauté des nations. La *réforme administrative, celle des finances publiques, de l'éducation*, constituent de formidables entreprises difficiles à mettre en œuvre. Pour que le Japon puisse faire peau neuve, il doit se débarrasser des vieilles contraintes psychologiques, entreprendre une vaste opération chirurgicale, pour s'affirmer désormais en tant que nation responsable ».

18. Yamada Hiroshi *et al.*, *Sengo seiji no ayumi* (Trajectoire de la politique de l'après-guerre), Kyôto, Hôritsu bunkasha, 1991, p. 229-233.

19. Ôtake Hideo, « Nakasone seiji ideologii to sono kokunaiteki seiji haikai » (L'idéologie politique de Nakasone et son arrière-plan de politique intérieure), *Leviathan*, automne 1987, n° 1, p. 76.

20. Les critiques les plus sévères émanant des journaux *Asahi* et *Mainichi* soulignent la « dangerosité » et les « contradictions » des propos de Nakasone. Le *Yomiuri* se félicite de la résolution du Premier ministre, mais critiqua la teneur des propos tenus aux Etats-Unis, selon lesquels le Japon devrait être comme un « porte-avions insubmersible », susceptibles de troubler l'opinion. Le *Nihon keizai* souligna le caractère « sermonneur » d'un discours ayant peu de contenu concret. Le *Sankei*, pour sa part, loua la franchise du Premier ministre qui avait eu au moins le mérite de poser les problèmes sur la table. Quant aux sondages, ils montrent alors une chute de la popularité du Cabinet Nakasone : le taux de mécontentement grimpe à 43 % ou 45 % selon les enquêtes, trois mois

seulement après l'installation du nouveau gouvernement : *Asahi shinbun*, 19 février 1983, *Yomiuri shinbun*, 23 février 1983.

21. Dès son investiture, Nakasone multiplia les déclarations stigmatisant les « imperfections » des institutions actuelles : cf. *Asahi shinbun* et *Yomiuri shinbun* des 2 et 14 décembre 1982. Officiellement toutefois, Nakasone distinguait sa position personnelle en tant que parlementaire de celle de Premier ministre. La révision de la loi fondamentale ressortissait de sa « conviction politique » (*seiji shinjô*), propre, mais en tant que chef du gouvernement, il n'avait pas l'intention de placer la question de la révision sur l'agenda politique : Uchida Kenzô *et al.*, *Nihon gikaishi roku* (Chroniques historiques de la Diète japonaise), Tôkyô, Daiichi hôki shuppan kabushiki kaisha, 1990, tome 6, p. 146, 147.

22. Pour un aperçu des vifs débats au sein du PLD sur la question constitutionnelle notamment en 1985, à l'occasion du trentenaire de la création du PLD, Watanabe Osamu, *Seiji kaikaku to kenpô kaisei* (La réforme politique et la révision de la loi fondamentale), Tôkyô, Aoki shoten, 1994, p. 336 et suivantes. A l'époque, le député PLD Hiranuma Takeo, un ardent partisan d'une remise à plat de la Constitution, fustige la couardise des « politicards » (*seijiya*), de la majorité incapables de faire prévaloir les convictions du parti sur les intérêts factionnels et électoralistes...

23. A preuve, le célèbre opus de Shimizu Ikutarô sous forme d'injonction : *Nihon yo kokka tare. Kaku no sentaku* (Que le Japon devienne enfin un Etat. Le choix du nucléaire), Tôkyô, Bungei shunjûsha, 1980, en particulier p. 80 et suivantes.

24. Une maïeutique particulièrement délicate si l'on en croit les différentes visions de la puissance japonaise – civile, néonationaliste, nationale-réaliste – qui ont dominé le débat politique nippon vers le milieu des années 1990, en réaction aux interrogations suscitées par la paralysie du Japon lors de la première guerre du Golfe. Voir à ce propos, Jean-Marie Bouissou, « Le Japon », in Pascal Boniface (dir.), *La Puissance internationale*, Paris, Dunod, 1994, p. 109-192.